



CENI

COMMUNIQUE

INSCRIPTION DES ELECTEURS – ELECTIONS 2015

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), en collaboration avec les Commissions Electorales Provinciales Indépendantes (CEPI) et les Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI), débute l'inscription des électeurs pour les Elections de 2015 dans quelques jours.

Cette opération démarre **le 24 novembre 2014** et se termine **le 7 décembre 2014** à travers tout le pays.

L'inscription des électeurs sera réalisée par les agents recenseurs recrutés par les CECI et déployés dans les différents centres d'inscription que la CENI du Burundi a identifiés en collaboration avec les chefs de colline et de quartier au mois de juillet 2014.

La CENI du Burundi invite les citoyens burundais âgés de dix – huit ans et plus de répondre massivement à ce devoir civique.

Elle profite également de l'occasion pour demander aux Gouverneurs de Province, aux Administrateurs communaux et aux chefs de colline et de quartier de mobiliser la population à cet effet.

Les pièces d'identité à présenter le jour de l'inscription sont la Carte Nationale d'Identité, ou tout autre document autorisé par la CENI conformément à l'Arrêté n° 051/ CENI du 05 novembre 2014 portant détermination de l'âge révolu, qualité et pièces d'identification exigées pour l'enrôlement des électeurs.

Fait à Bujumbura, le 14 novembre 2014

Spés – Caritas **NDIRONKEYE**

Vice – Présidente



« Ensemble pour les élections démocratiques, libres, apaisées, inclusives et transparentes »